

# REMY COINTREAU

Société anonyme au capital de 81 257 113,60 euros

Siège social : rue Joseph-Pataa,

Ancienne rue de la Champagne - 16100 Cognac

302 178 892 RCS Angoulême

## AVIS DE CONVOCATION

---

### Assemblée générale mixte du 18 juillet 2024 SUITE

---

L'examen par l'assemblée des points et projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions légales et réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes conditions à J-2 (pour rappel : le **mardi 16 juillet 2024** à 0h00, heure de Paris). Ces points ou ces projets de résolutions nouveaux seront inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur (notamment sur le site internet de la Société : [www.remy-cointreau.com](http://www.remy-cointreau.com)).

#### III- Questions écrites

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, à compter de la présente publication et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée, soit le **jeudi 11 juillet 2024 à 23h59 (heure de Paris)**, adresser ses questions au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au président du conseil d'administration, ou préférentiellement par voie électronique à l'adresse suivante : [AG2024@remy-cointreau.com](mailto:AG2024@remy-cointreau.com)

Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le conseil d'administration répondra à ces questions écrites soit au cours de l'Assemblée, soit via le site internet de la société, une réponse commune pouvant être apportée aux questions qui présenteraient le même contenu.

Après l'assemblée, toutes les réponses figureront sur le site Internet de la Société : [www.remy-cointreau.com](http://www.remy-cointreau.com)

#### 4- Documents mis à la disposition des actionnaires

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée seront mis à leur disposition à l'adresse de la direction administrative (21 rue Balzac, 75008 Paris), à compter de la publication de l'avis de convocation et seront consultables sur place et sur rendez-vous uniquement. Ils seront également mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société : [www.remy-cointreau.com](http://www.remy-cointreau.com).

Les documents et informations mentionnés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce destinés à être présentés à l'assemblée seront mis à disposition à compter du vingt-et-unième jour précédant la tenue de l'assemblée générale, soit le **jeudi 27 juin 2024** sur le site internet de la Société : [www.remy-cointreau.com](http://www.remy-cointreau.com)

*Le conseil d'administration.*